



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

procédures

Question écrite n° 80360

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, aux fins de connaître le taux de réponse pénale par an entre 2002 et 2008.

Texte de la réponse

Le taux de réponse pénale rapporte le nombre d'affaires poursuivies ou pour lesquelles une procédure alternative ou de composition pénale a réussi dans l'année, au nombre total d'affaires poursuivables traitées cette même année.

Taux de réponse pénale
(En pourcentage.)

2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
68,2	72,1	74,8	77,9	80,4	83,6	85,4%
Source : ministère de la justice et des libertés - cadre du parquet.						

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80360

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6265

Réponse publiée le : 28 septembre 2010, page 10629